



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2013 / III**

Le 28 mars 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse – Mme Obellianne – M. Wagner – Mmes Matthias – Manzi – MM. Tonnellier – Esselin – Mmes Kruszynski – Lonardi – MM. Prouvé – Romain.

Absents : M. Rechenmann – Mme Henry – M. Creutz

Excusées : Mmes Boldizar - Visciglia

M. Collingro DP à M. Bréhat – Mme Mouchot DP à Mme Matthias – Mme Scherrer DP à Mme Herbin – Mme Masson DP à M. Prouvé – Mme Bau DP à Mme Manzi.

Communications :

Fernand LORMANT relate la visite du Président du Conseil Général, M. Patrick WEITEN, de ce jour et pour la seconde fois depuis le début de son mandat sur le canton. Le président s'est montré impressionné par les sites visités : piscine intercommunale de Val-de-Bride, Assajuco, Entreprise Heng Sieng, site des Salines Royales.

Bernard FRANÇOIS informe l'assemblée de l'avancement des travaux des Salines Royales et propose qu'une visite soit prévue lors d'un conseil suivant.

Paul BENOIST informe l'assemblée sur l'avancement du projet de l'usine d'eau depuis la mise en redressement de la Société SEAA.

Fernand LORMANT annonce le mariage en juillet prochain de Sabine VISCIGLIA et fait passer le faire-part de mariage.

Fernand LORMANT informe l'assemblée de l'avancement des travaux du parking rue Fénélon et de l'immeuble place de la Saline.

Puis le Président passe à l'ordre du jour :

- 13/III/17 Conseil municipal. Démission du 5^e adjoint au maire. Annulation du 5^e poste d'adjoint
- 13/III/18 Comptes administratifs 2012 Ville et C.C.A.S.
- 13/III/19 Comptes de gestion 2012 Ville et C.C.A.S.
- 13/III/20 Affectation du résultat de l'exercice 2012 Ville – C.C.A.S.
- 13/III/21 Amortissements 2013 sur biens acquis en 2012
- 13/III/22 Budgets primitifs 2013. Amortissement des immeubles productifs de revenus
- 13/III/23 Budget primitif 2013. Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales directes et du taux relais
- 13/III/24 Budgets primitifs 2013 Ville et C.C.A.S.

13/III/25	Ecole élémentaire Edmond About. Organisation classe transplantée. Demande de subvention
13/III/26	Affaires scolaires. Crédits scolaires. Ecoles primaires et maternelles. Année 2013. Ajout classes CLIS
13/III/27	Réforme des rythmes à l'école primaire
13/III/28	Personnel communal. Poste d'adjoint technique de 2 ^e classe. Modification temps de travail
13/III/29	Contrat enfance jeunesse. Reversement M.J.C.
13/III/30	Office du Tourisme. Demande de subvention exceptionnelle
13/III/31	Office du Tourisme. Spectacle vivant 2014. Demande de subvention
13/III/32	Budget eau. Admission en non valeur
13/III/33	Adhésion à Moselle Agence technique
13/III/34	Aménagement de voirie parking stand de tir. Marché Barassi
13/III/35	Salines royales. Clos couvert de la Délivrance. Phase 2. Marchés Lots 8 à 17
13/III/36	Budget C.C.A.S. Subvention ville 2013
	Divers



Point n° 13/III/17 : CONSEIL MUNICIPAL. DEMISSION DU 5^e ADJOINT AU MAIRE. ANNULATION DU 5^e POSTE D'ADJOINT

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la démission du poste de 5^e adjoint au maire de M. Michel RECHENMANN acceptée par Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Château-Salins en date du 19 février 2013,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 14 mars 2008 fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,
considérant la démission du 5^e adjoint au maire,

après délibération

- décide d'annuler le 5^e poste d'adjoint au maire au 1^{er} mars 2013.

Point n° 13/III/18 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 VILLE ET C.C.A.S.

Le Conseil municipal réuni, délibérant sur les comptes administratifs Ville et C.C.A.S. de l'exercice 2012 dressé par M. Fernand LORMANT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
M. Fernand LORMANT ayant quitté la salle,

après délibération

- 1 – approuve à l'unanimité et lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi (voir balance générale ci-après)
- 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BALANCE GENERALE EN EUROS - VILLE

Libellés	réalisé		Reste à réaliser	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
. Budget principal	3.291.185,99	5.085.429,59		
. Service comptabilité distincte				
- assainissement	393.878,00	496.080,53		
- eau	632.388,32	617.384,96		
- ZAC	1.111.257,71	696.529,82		
- Funérarium	18.276,40	49.147,41		
- lotissement Coteaux du Lindre	382.451,17	33.720,05		
Total				
Résultat de fonctionnement	5.829.437,59	6.978.292,36		
. Excédent	1.148.854,77			
Section d'investissement				
. Budget principal	1.964.201,22	2.624.789,91	3.542.438,02	2.949.830,40
. Service comptabilité distincte				
- assainissement	725.189,76	581.604,51	115.203,92	99.462,57
- eau	99.644,05	287.759,47	5.885,34	
- ZAC	558.705,31	280.330,65	156.018,88	379.537,00
- Funérarium	21.053,50	11.000,04		
Total	3.368.793,84	3.785.484,58		
Résultat d'investissement				
Excédent	416.690,74			
Résultat de clôture				
Excédent	1.565.545,51			

BALANCE GENERALE EN EUROS – C.C.A.S.

Libellés	réalisé		Reste à réaliser	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
. Budget principal	18.077,14	22.213,21		
Total				
Résultat de fonctionnement				
. Excédent	4.136,07			
Section d'investissement				
. Budget principal	6.078,35	4.162,08		
Total				
Résultat d'investissement				
Déficit	1.916,27			
Résultat de clôture				
Excédent	2.219,80			

Point n° 13/III/19 : COMPTES DE GESTION 2012 VILLE ET C.C.A.S.

**VILLE
EAU
ASSAINISSEMENT
ZAC
FUNERARIUM
LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE
C.C.A.S.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres à recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion Ville et C.C.A.S. dressés, pour l'exercice 2012, par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n° 13/III/20 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 VILLE – C.C.A.S.

Le Conseil municipal,
après avoir entendu et approuvé le compte administratif Ville 2012,
considérant l'examen et l'approbation du compte administratif Ville 2012,
constatant que le compte administratif Ville laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1.794.243,60 €
 - un excédent d'investissement de 660.588,69 €
 - un état des restes à réaliser en dépense de 3.542.438,02 € et en recette de 2.949.830,40 € soit une différence de 592.607,62 €.
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 1.794.243,60 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget assainissement

- un excédent d'exploitation de 102.202,53 €
 - un déficit d'investissement de 143.585,25 €
 - un état des restes en dépense de 115.203,92 € et en recette de 99.462,57 €.
- décide d'affecter l'excédent d'exploitation de 102.202,53 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1064.

Budget eau

- un déficit d'exploitation de 15.003,26 €
 - un excédent d'investissement de 188.115,42 €
 - un état des restes en dépense de 5.885,34 €
- décide de reporter le déficit d'exploitation.

Budget aménagement ZAC sud

- un déficit de fonctionnement de 414.727,89 €
- un déficit d'investissement de 278.374,66 €
- un état des restes à réaliser de 156.018,88 € en dépense et 379.537 € en recette.

- décide de reporter le déficit de fonctionnement.

Budget funérarium

- un excédent d'exploitation de 30.871,01 €
- un déficit d'investissement de 10.053,46 €

- décide d'affecter l'excédent d'exploitation de 10.053,46 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 et de 20.817,55 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget lotissement Coteaux du Lindre

- un déficit de fonctionnement de 348.731,12 €

- décide de reporter le déficit de fonctionnement.

Budget C.C.A.S.

- un excédent de fonctionnement de 4.136,07 €
- un déficit d'investissement de 1.916,27 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 1.916,27 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 et 2.219,80 € en excédent de fonctionnement.

Point n° 13/III/21 : AMORTISSEMENTS 2013 SUR BIENS ACQUIS EN 2012**BUDGETS VILLE ET ANNEXES**

Le Conseil municipal,
 VU le compte administratif 2012 approuvé,
 VU l'état des biens acquis en 2012 (budgets ville) et amortissables à
 compter de 2013,
 après délibération

- arrête comme suit les états des amortissements 2013 :

Libellés	Montant du Bien TTC	Durée de l'amort.	Montant de l'amort.	Compte et fonction	N° inventaire
Détecteur 4 gaz atelier	816,27	5	163,25	28158/022	2158014
Peigne à gazon Hege espaces verts	3.498,30	5	699,66	28158/823	2158015
	2.702,96	5	540,59	28158/022	2158016
Rempoteuse + tables alu atelier	3.280,23	5	656,05	28158/022	2158017
Karcher HD 1050 B atelier	2.136,06	5	427,21	28158/022	2158018
Radar pédagogique Stradar	5.561,40	5	1.112,28	28183/022	2183121
Imprimantes Studio 222CS	12.526,50	5	2.505,30	28183/022	2183122
bureaux mairie	479,90	5	95,98	28183/022	2183123
Ordinateur + photocopieuse	879,06	10	87,91	28183/022	2183124
Vidéoprojecteur DLP mairie	851,55	10	85,15	28183/022	2183125
Armoire + sur-meuble accueil	1.912,40	5	382,48	28183/022	2183126
Armoire rideau bureau adjoints	993,70	5	198,74	28188/411	2188077
Plieuse bureaux mairie	<u>35.638,33</u>				
Panneaux Basket gymnase					
TOTAL BIENS 2012 AMORTIS					

TOTAL AMORTISSEMENT 2013 BIENS 2012 6.954,60

Point n° 13/III/22 : BUDGETS PRIMITIFS 2013. AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
considérant que les immeubles acquis ou construits depuis 1997 sont amortissables,

après délibération

- arrête comme suit l'état des amortissements des bâtiments productifs de revenu construits ou acquis depuis 1997 pour l'année 2012 :

	durée	taux	Montant à l'inventaire	Montant de l'amortissement
Budget Ville				
Immeuble rue du Prel	15	6,66	35.984,44	2.396,56
Immeuble avenue de Nancy	15	6,66	260.395,74	17.342,36
Maison médicale	15	6,66	349.793,95	23.296,28
Amortissement des subventions d'équipement				
Multi-accueil	15	6,66	35.515,02	2.365,30
Giratoire route de Gelucourt	15	6,66	72.065,44	4.799,56
Ficomirrors				
Ficomirrors	45	2,22	232.930,00	5.170,38
Sartech	45	2,22	2.136.507,60	47.430,46
Heng Sieng	45	2,22	5.969.917,85	132.532,11
Sartech 2	45	2,22	1.302.706,55	28.920,08
Ficomirrors 2	45	2,22	425.363,49	9.443,07
Asialor	45	2,22	1.020.418,72	22.653,29

Point n° 13/III/23 : BUDGET PRIMITIF 2013. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES DIRECTES ET DU TAUX RELAIS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU l'état de notification des taux d'imposition de 2012 des 3 taxes directes locales,

après délibération

- décide de maintenir les taux FDL 2013 de la façon suivante :

Taxes	Bases d'imposition 2013	Taux	Produit fiscal à taux constants 2013	Observations
TH	2.655.000	18,42	489.051	
FB	3.997.000	12,80	511.616	
FNB	40.700	37,59	15.299	
CFE	1.299.000	17,59	228.494	
Total €			1.244.460	

- décide de ne pas appliquer la variation proportionnelle.

Point n° 13/III/24 : BUDGETS PRIMITIFS 2013 VILLE ET C.C.A.S.

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, le projet de budget primitif 2013 Ville est adopté à l'unanimité,

Ce document s'établit comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	5.062.649,60	5.062.649,60
. section d'investissement	9.167.826,00	9.167.826,00
B – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	456.527,37	456.527,37
. section d'investissement	806.207,97	806.207,97
C – Service des Eaux		
. section d'exploitation	607.549,08	607.549,08
. section d'investissement	234.822,49	234.822,49
D – Aménagement ZAC sud		
. section de fonctionnement	1.171.534,00	1.171.534,00
. section d'investissement	2.349.581,14	2.349.581,14
E – Funérarium		
. section d'exploitation	50.817,55	50.817,55
. section d'investissement	32.303,46	32.303,46
F – Lotissement Coteaux du Lindre		
. section de fonctionnement	348.731,12	348.731,12

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, le projet de budget primitif 2013 C.C.A.S. est adopté à l'unanimité,

Ce document s'établit comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
C.C.A.S.		
. section de fonctionnement	31.919,80	31.919,80
. section d'investissement	6.916,27	6.916,27

Point n° 13/III/25 : ECOLE ELEMENTAIRE EDMOND ABOUT. ORGANISATION CLASSE TRANSPLANTEE. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que la directrice de l'école élémentaire Edmond About de Dieuze organise une classe transplantée du 2 au 5 avril 2013 à Paris pour 2 classes soit 41 élèves,
VU la délibération du conseil municipal n° 11/X/82 du 29 septembre 2011 fixant les conditions de participation de la Ville aux classes de découverte,
considérant qu'aucun voyage n'a été organisé par cette école pour l'année scolaire 2011/2012,
considérant le coût global de 15.723,50 € pour cette classe transplantée soit 383,50 €/élève,
VU le plan de financement prévu : - association scolaire 144,20 €/enfant
- dons divers 7,30 €/enfant
- participation des parents 150,00 €/enfant

après délibération

- décide d'allouer à l'école élémentaire Edmond About une aide de 82,00 €/élève soit 82 x 41 = **3.362 €**.

Point n° 13/III/26 : AFFAIRES SCOLAIRES. CREDITS SCOLAIRES. ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES. ANNEE 2013. AJOUT CLASSES CLIS

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU la délibération du conseil municipal n° 11/X/82 du 29 septembre 2011 allouant des crédits scolaires, notamment des crédits de fonctionnement, des crédits affectés et des crédits exceptionnels pour les années 2012 et suivantes aux classes des écoles maternelles, primaires et RADED,
considérant que deux classes de CLIS sont en place à l'école élémentaire Gustave Charpentier depuis le rentrée 2012,

après délibération

- décide d'étendre la délibération du conseil municipal n° 11/X/82 du 29 septembre 2011 aux classes CLIS et d'affecter un crédit de fonctionnement de 669 € par classe égal au RASED.

Point n° 13/III/27 : REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU le décret du 24 janvier 2013 instaurant une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2013/2014 avec la possibilité d'un report à la rentrée 2014/2015,
considérant la réunion organisée en mairie le 13 février 2013 en présence des représentants des parents d'élèves, des directrices des écoles, directrice du service accueil périscolaire et d'élus,
considérant les organisations, les inquiétudes et les divergences sur les modalités organisationnelles de ces nouveaux rythmes scolaires et son impact sur l'offre de services en dehors du temps scolaire,
considérant qu'un temps de concertation supplémentaire s'impose afin d'essayer de rapprocher les différents points de vue et de proposer un projet cohérent, de qualité et garantissant le respect de l'intérêt des élèves,

après délibération

- décide un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

Point n° 13/III/28 : PERSONNEL COMMUNAL. POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil municipal,
entendu son Président,
considérant le poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet actuellement en place à l'école élémentaire Gustave Charpentier à raison de 13 h 26 mn/35^e pour le ménage des locaux,
considérant qu'au vu du nombre d'enfants inscrits à la cantine, le service accueil périscolaire a besoin d'un agent supplémentaire deux jours par semaine,
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 mars 2013,

après délibération

- décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2013, à savoir :
 - nombre d'heures pour le ménage de l'école Gustave Charpentier : 13 h 26 mn/35^e
 - nombre d'heures annualisées pour la cantine – service accueil périscolaire : 3 h 34 mn

soit un total de 17 h 00/35^e.

Point n° 13/III/29 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. REVERSEMENT M.J.C.

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que dans le cadre du contrat enfance jeunesse établi par la
C.A.F., autorisé par délibération du conseil municipal n° 06/III/53 du 30 mai 2006, plusieurs actions
sont portées par la M.J.C.,
considérant que la participation de la CAF est versée globalement pour toutes
les actions du contrat à la commune,
considérant qu'il convient de reverser à la M.J.C. la participation de la CAF
pour ses actions 2011, CLSH et camp ados,

après délibération

- décide de reverser à la M.J.C. de Dieuze la somme de 11.416,99 € au titre de l'année 2011.

Point n° 13/III/30 : OFFICE DU TOURISME. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
MM. Bernard FRANÇOIS, président de l'OTSI et Jean-Marie WAGNER,
Trésorier de l'OTSI ayant quitté la salle,
considérant l'état des dépenses réalisées en 2012 au titre d'avances pour la
Ville de Dieuze par l'Office du Tourisme de Dieuze (distribution Dieuze Infos, livres 13^e R.D.P.,
Film Dieuze Etudiants, Journée du Sel Laugier, prix Emile Friant Salon de Peinture) pour un
montant de 2.658,90 €,

après délibération

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle à l'O.T.S.I. de Dieuze d'un montant de 2.658,90 €.

Point n° 13/III/31 : OFFICE DU TOURISME. SPECTACLE VIVANT 2014. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu son président,
MM. Bernard FRANÇOIS, président de l'OTSI et Jean-Marie WAGNER,
trésorier de l'OTSI ayant quitté la salle,
VU la délibération du conseil municipal n° 12/VII/73 du 24 juillet 2012 décidant
le versement d'une subvention de 5.000 € à l'Office du Tourisme de Dieuze pour l'organisation
d'un spectacle vivant devant avoir lieu en septembre 2013, selon le plan de financement suivant :

- fonds européens	13.000 €
- Conseil Régional	5.000 €
- Conseil Général	5.000 €
- Ville de Dieuze	5.000 €
- Fonds propres S.R. et O.T.S.I.	17.000 €
	<hr/>
	45.000 €

VU les travaux engagés dans les Salines, ce spectacle n'aura pas lieu en
2013 et est reporté en 2014,

après délibération

- décide de verser une aide financière à l'O.T.S.I. de Dieuze de 5.000 € selon le nouveau plan de financement suivant :

- fonds européens	13.000 €
- Conseil Régional	10.000 €
- Ville de Dieuze	5.000 €
- Fonds propres O.T.S.I.	17.000 €.

Point n° 13/III/32 : BUDGET EAU. ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que la Société MAFRILOR sise à Dieuze est redevable à la commune d'une somme de 8,33 € ayant bénéficié du service eau sur l'année 2009,
considérant le jugement du 6 janvier 2010 par lequel le Tribunal de Grande Instance de Metz a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de la SA MAFRILOR,
considérant que le Trésor Public nous demande d'admettre en non-valeur au budget eau la somme de 8,33 €,

après délibération

- décide d'admettre en non-valeur au budget eau la somme de 8,33 € due par la Société MAFRILOR de Dieuze.

Point n° 13/III/33 : ADHESION A MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant les statuts portant création de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, outil technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), votés par le Conseil Général de la Moselle le 7 février 2013,

après délibération

- décide d'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 cette Agence Technique Départementale,
- décide d'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général de la Moselle
- de mandater M. Bernard FRANÇOIS, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la commune avec voix délibérative à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, puis aux Assemblées Générales de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

Point n° 13/III/34 : AMENAGEMENT DE VOIRIE PARKING STAND DE TIR. MARCHE BARASSI

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU l'appel d'offres lancé pour l'aménagement du parking du stand de tir en date du 14 février 2013,
considérant l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 14 mars 2013 et l'analyse des offres le 21 mars 2013,
considérant l'offre de la Sarl BARASSI 57 de Morville-les-Vic, mieux-disante retenue par la C.A.O., selon le détail suivant :

- tranche ferme (parking)	256.459,50 € H.T.
- tranche conditionnelle 1 (parking vers l'entrée)	35.121,00 € H.T.
- tranche conditionnelle 2 (parking bus)	86.680,00 € H.T.
- option n° 2 séparateur hydrocarbure	6.875,00 € H.T.

après délibération

- autorise le maire à signer le marché à intervenir avec la Sarl BARASSI 57 de Morville-les-Vic.

**Point n° 13/III/35 : SALINES ROYALES. CLOS COUVERT DE LA DELIVRANCE.
PHASE 2. MARCHES LOTS 8 à 17**

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU les délibérations du conseil municipal n° 11/XIII/119 du 20 décembre 2011 et
n° 12/II/13 du 2 mars 2012 décidant l'attribution les lots 1 à 7 des travaux du clos couvert de la
Délivrance, pour un montant total de 2.674.573,20 € H.T.,
considérant le nouvel appel d'offres lancé pour les lots 8 à 17,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 mars 2013,

après délibération

- décide de retenir les entreprises suivantes et autorise le maire à signer les marchés correspondants :

lot	entreprise	montant H.T.
8. serrurerie	WIEDEMANN à Metz	142.698,50 €
9. menuiserie intérieure parquet	FORTUNE à Loisy	265.498,59 €
10. plâtrerie faux plafonds	BATI CONCEPT à Forbach	55.295,35 €
11. pierre de taille	CHANZY PARDOUX à Ars-sur-Moselle	84.877,35 €
12. carrelage chape	MULTI-SERVICES à Sarreguemines	101.238,47 €
13. peinture	APPEL à Folschviller	52.415,76 €
14. équipement scénique	MPM EQUIPEMENT à Woippy	209.926,50 €
15. gradins + options 1 et 2	HUSSON INTERNATIONAL à Amnéville	76.773,48 €
16. équipement cuisine	KUTHE à Metz	111.448,71 €
17. démolition purge	infructueux	

Point n° 13/III/36 : BUDGET C.C.A.S. SUBVENTION VILLE 2013

Le Conseil municipal,
entendu Mme Alice SIMON, adjointe déléguée,
Considérant que la commune verse chaque année une subvention de
soutien au budget du C.C.A.S. pour couvrir les aides aux personnes (alimentaires, énergie,
divers...) ainsi que l'organisation du repas annuel des aînés,

après délibération

- autorise le maire à verser une subvention de 15.000 € au budget C.C.A.S. au titre de l'année 2013.

Divers

Le président fait part de la tenue d'une permanence toutes les semaines au centre social par un conciliateur de justice, M. MULLER, originaire de Sarrebourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de termine à 23 h 40.